

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Date d'impression : 21.08.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 21.08.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **CHRYSO®AL 810**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Adjuvant pour béton et mortier

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Chryso France
7 rue de l'Europe. 45300.
SERMAISES DU LOIRET.
France

Tel: +(33) 2 38 34 58 00

Fax: +(33) 2 38 39 01 72

Service chargé des renseignements: fds.chryso@chryso.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Non réglementé

Pictogrammes de danger Non réglementé

Mention d'avertissement Non réglementé

Mentions de danger Non réglementé

Indications complémentaires:

EUH208 Contient chlorocrésol. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 21.08.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 21.08.2025

Nom du produit: CHRYSO®AL 810

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 59-50-7	chlorocrésol	≥0,1-<0,25%
EINECS: 200-431-6	Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318	
Numéro index: 604-014-00-3	Aquatic Acute 1, H400	
	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1B, H317; STOT	
	SE 3, H335	
	Aquatic Chronic 3, H412	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

Après contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Après ingestion:

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Autres indications: Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878**

Date d'impression : 21.08.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 21.08.2025

Nom du produit: CHRYSO®AL 810

(suite de la page 2)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou tout autre cours d'eau. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**STOCKAGE**

Indications concernant le stockage commun: Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 21.08.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 21.08.2025

Nom du produit: CHRYSO®AL 810

(suite de la page 3)

Protection des mains:
Matériau des gants


Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection

Protection du corps:

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Enlever les vêtements contaminés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
INDICATIONS GÉNÉRALES

État physique	Liquide
Couleur:	Brun
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 °C	10,5
VISCOSITÉ	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,06 g/cm ³
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules	Non applicable.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 21.08.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 21.08.2025

Nom du produit: CHRYSO®AL 810

(suite de la page 4)

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme:

Liquide

**Indications importantes pour la protection de la santé
et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:**

Température d'inflammation:

Non déterminé.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état:-

Vitesse d'évaporation:

Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles

Non applicable.

Gaz inflammables

Non réglementé

Aérosols

Non réglementé

Gaz comburants

Non réglementé

Gaz sous pression

Non réglementé

Liquides inflammables

Non réglementé

Matières solides inflammables

Non réglementé

Substances et mélanges autoréactifs

Non réglementé

Liquides pyrophoriques

Non réglementé

Matières solides pyrophoriques

Non réglementé

Matières et mélanges auto-échauffants

Non réglementé

**Substances et mélanges qui dégagent des gaz
inflammables au contact de l'eau**

Non réglementé

Liquides comburants

Non réglementé

Matières solides comburantes

Non réglementé

Peroxydes organiques

Non réglementé

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Non réglementé

Explosibles désensibilisés

Non réglementé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable à température ambiante.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 21.08.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 21.08.2025

Nom du produit: CHRYSO®AL 810

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

59-50-7 chlorocrésol

Dermique	LD50	1.830 mg/kg (rats)
	LD50	>2.000 mg/kg (rats)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

59-50-7 chlorocrésol

Oral	NOEL	134 mg/kg (raf)
		103 mg/kg (ram)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

59-50-7 chlorocrésol

CL50, 96h	5,7 mg/l (poisson)
CE50, 48h	3,9 mg/l (daphnia magna)
CE50, 72h	11,1 mg/l (algae)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 21.08.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 21.08.2025

Nom du produit: CHRYSO®AL 810

(suite de la page 6)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes
COMPORTEMENT DANS LES STATIONS D'ÉPURATION

Indications générales: Aucune pollution des eaux connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:

Code de l'environnement : Art. L.541-11 à 39 et Art. R.541-13 à 41 : élimination des déchets Concerné

Code de l'environnement : Art. R.541-42 à 48 : circuit de traitement des déchets Concerné

Arrêté du 29/07/05 : contrôle des circuits d'élimination Concerné



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

EMBALLAGES NON NETTOYÉS

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Non réglementé

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 21.08.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 21.08.2025

Nom du produit: CHRYSO®AL 810

(suite de la page 7)

14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac
conformément aux instruments de l'OMI** Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Voir la section 2 pour l'identification des dangers.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche de données de sécurité:

CHRYSO SAS.

7 rue de l'Europe. 45300.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Date d'impression : 21.08.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 21.08.2025

Nom du produit: *CHRYSO®AL 810*

(suite de la page 8)

SERMAISES DE LOIRET.
France

Tel: +(33)2 38 34 58 00

Fax: +(33)2 38 39 01 72

Autres indications: Méthode utilisée pour la classification selon directive 99/45/CEE du mélange: calcul.**Date de la version précédente:** 10.02.2025

FR